

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Réglementation de la circulation et du stationnement pendant les travaux
480 rue du 11 Novembre

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2213-1 à 2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le Code de la route, article 417-10,

Vu la demande d'arrêté de l'entreprise EUROVIA,

Vu les travaux d'abaissement de passage au 480 rue du 11 Novembre,

Considérant ces faits, il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route.

ARRETE

Article 1 : Du Vendredi 09 Février au mercredi 14 Février 2024, en raison de l'abaissement du trottoir devant le n°480 rue du 11 Novembre, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule au droit du chantier sauf ceux de l'entreprise.

Article 2 : La circulation sera maintenue en demi-chaussée.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière pourra être prescrite le cas échéant.

Article 5 : - Monsieur le Maire de CAMON,

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie.
- La société EUROVIA (yorick.guipiery-engone@eurovia.com)
- Julien Lecocq, Directeur des Services techniques.

Fait à CAMON, le 09 Février 2024.

Le Maire,

Jean-Claude RENAUX



AR n°2024-02-005